

Conseil Municipal du 11 juin 2024 Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 14/06/2024 Recu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024



ID: 031-213105844-20240611-DELIB2024052-DE

Délibération 2024-052

Mise en location du minibus municipal – Tarif et règlement

L'An deux mille vingt-quatre et le mardi 11 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 juin 2024.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Franck MORENO, M. Dominique MARIN, M. Jérôme NORTIER, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à M. Marc SENOUQUE Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER M. Philippe VIGUIE a donné pouvoir à M. Philippe SANCHEZ

Conseillère absente excusée

Mme Danielle FOLLEROT

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 03 | Membres absents - 02

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024



ID: 031-213105844-20240611-DELIB2024052-DE

Exposé

La Commune de Villemur-sur-Tarn dispose d'un minibus qui n'est pas exploité à temps complet par les services municipaux.

Afin d'optimiser son utilisation, Monsieur le Maire propose de mettre le minibus à disposition des associations et des collectivités du territoire intercommunal (communauté de communes et communes membres) lorsque le véhicule n'est pas utilisé par les services de la mairie.

Monsieur le Maire propose une location gratuite les premières 24h puis un tarif journalier de 50€.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le tarif et le règlement de mise en location du minibus municipal tel qu'annexé pour une application à compter du 1^{er} septembre 2024.

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- De fixer le tarif journalier de location du minibus à 50€;
- De préciser que les premières 24h de location sont gratuites ;
- D'adopter le règlement de location joint en annexe ;
- De dire que le tarif et le règlement seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 27 Pour – 25

r – 25 | Contre – 00

Abstention – 02

Jed

L. MICHARD

C. VILLA

La Secrétaire de séance,

TOEVILLE NO TO THE PARTY OF THE

Florence DELTORT

Pour extrait conforme,

Le Maire,

h-Marc DUMOULIN